

# PRIX SPÉCIAL STEPHEN

Bourse aux projets d'écologie intégrale



## Règlement



Association Des Racines pour les Ailes 110 chemin de la Capelasse 13080 LUYNES  
Web: [www.desracinespourlesailles.com](http://www.desracinespourlesailles.com) Email: [contact@desracinespourlesailles.com](mailto:contact@desracinespourlesailles.com)  
Facebook: <https://www.facebook.com/desracinespourlesailles/>



## LA GENÈSE DU PRIX SPÉCIAL STEPHEN

La création du Prix Spécial Stephen est le fruit d'une rencontre, la rencontre entre la présidente de l'Association Des Racines pour les Ailes et un couple australien touché par le décès de leur fils unique, Stephen.

Stephen est décédé d'un cancer à l'âge de 20 ans, âge auquel la jeunesse déploie ses ailes.

Il était animé d'un désir de s'engager pour un monde meilleur.

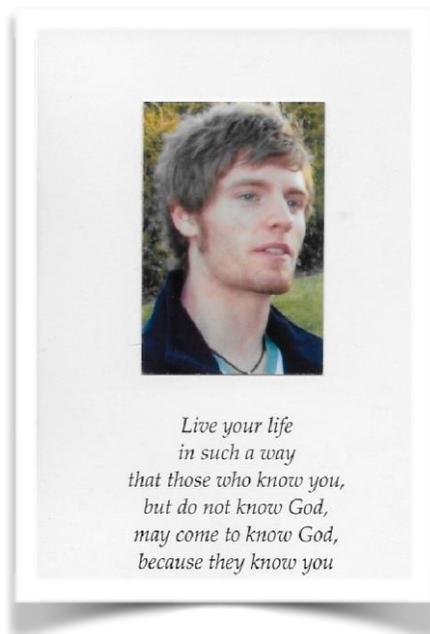
Sur son lit d'hôpital il confie à ses parents :

*« The world has changed in my eyes  
My life turned upside down by surprise  
The pain hurts but not as much as seeing the tears roll from  
everyone's eyes  
The light seems so far away at this time  
I want to wake up from this nightmare to see a better world for all »*

M et Mme CUTT, ses parents, touchés par les actions et l'esprit qui anime les membres de l'association décident de faire un don en souvenir de leur passage en Provence.

La présidente désireuse de rendre hommage à la beauté du cœur de ce jeune homme et à la générosité de ses parents a proposé au Conseil d'administration la création du prix Spécial Stephen, proposition acceptée à l'unanimité.

**Si toi qui lis ces lignes, tu as entre 17 et 20 ans,  
Si tu penses être capable de te donner pour les  
autres, pour un idéal, pour protéger la nature et  
défendre la dignité de toute personne humaine,  
alors le Prix Spécial Stephen est pour toi.  
Lance-toi !**





## Présentation de l'association

L'association Des Racines pour les Ailes, association loi 1901 créée en 2014, est domiciliée 110 chemin de la Capelasse 13080 LUYNES. Elle est représentée par Cécile Simon, sa présidente.

Cette association a pour objet social d'accompagner les lycéens dans la connaissance de soi et la construction de leur projet d'orientation afin de favoriser leur réussite scolaire et leur insertion professionnelle. Les moyens proposés sont les suivants : accompagnement personnalisé, méthodes collaboratives et expérimentation professionnelle ou extraprofessionnelle bénévole, ainsi que tous les autres moyens susceptibles de concourir à la réalisation de son objet social.

Dans le cadre de son objet social, l'association organise le Prix Spécial Stephen, bourse aux projets solidaires.

Cette opération est réalisée avec la Maison des Lycéens partenaire de l'association Des Racines pour les Ailes.



Associa Association Des Racines pour les Ailes  
N° RNA: W131009392 Publication au JO du 04/10/2014  
N° SIREN° SIREN: 808 426 134



## Définition du prix

Pour soutenir et valoriser les initiatives des jeunes, leur permettre de grandir en autonomie, responsabilité et ouverture sur le monde, l'association Des Racines pour Les Ailes propose d'attribuer une aide financière pour la réalisation de projets collectifs solidaires en faveur d'une écologie intégrale : protéger la nature et défendre la dignité de toute personne humaine.

## Esprit du prix Spécial Stephen

Tout jeune habité par le désir de se donner quel que soit sa sensibilité, ses croyances ou sa religion et volontaire pour s'engager à réaliser une action positive au service de la dignité humaine et de la nature est invité à rassembler une équipe et à soumettre un projet. Il est précisé que les valeurs de l'Évangile éclairent et portent l'équipe et les actions engagées par l'association Des Racines pour les Ailes. Ce qui est au cœur de l'esprit de ce prix Spécial Stephen c'est l'accueil inconditionnel de chaque jeune, l'espérance qu'il porte en lui une vocation unique et irremplaçable et enfin la foi que son enthousiasme à se donner aux autres et à agir dans le monde pour préserver la nature trouvent son origine dans la dimension spirituelle de tout homme.

*« Le monde aujourd'hui n'a pas besoin de jeunes-divan mais de jeunes venus pour laisser une empreinte qui marque l'histoire »*

Pape François JMJ Cracovie

# RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DU PRIX SPÉCIAL STEPHEN

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation au PRIX SPECIAL STEPHEN ainsi que l'ensemble des règles auxquelles les équipes candidates devront se conformer.

## Article I/ Conditions d'admission

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de l'association : [www.desracinespourlesailles.com](http://www.desracinespourlesailles.com).

L'équipe de jeunes candidats au prix spécial Stephen doit être constituée au minimum de 3 jeunes. Elle doit désigner un adulte référent bienveillant, ouvert aux enjeux de l'écologie intégrale et en accord avec l'esprit du Prix Spécial Stephen.

Cet adulte sera le garant majeur de cette équipe. Il soutiendra les jeunes dans leur recherche de projet, la constitution du dossier et s'assurera du bon déroulement du projet si son équipe est nommée.

L'âge requis pour les jeunes qui soumettent un projet est de 18 ans révolus au jour de la réalisation du projet.

Un entretien préalable au dépôt de candidature est organisé entre l'équipe candidate et son référent d'une part et l'équipe du Jury d'autre part.

Les dossiers complets devront être déposés au plus tard 15 jours avant la date annuelle de l'examen par le jury. Cette date sera déterminée par le Conseil d'Administration de l'association et publiée sur le site de l'association.

Les candidats seront informés par email de la date à laquelle le jury se réunira pour la session annuelle.

## Article II/ Nature des projets

Les projets devront être innovants et d'intérêt général.

Une attention toute particulière sera portée par le jury aux projets favorisant :

- L'ouverture sur le monde
- L'attention portée à la personne humaine notamment des plus fragiles
- La protection de l'environnement.

## Article III/ Présentation devant le jury

Le jury recevra les candidats en entretien le jour de la session annuelle. Il examinera chacun des dossiers de demande. L'adulte référent est convié à titre consultatif. Seuls les jeunes sont invités à exposer leur projet.

Le dossier de chaque équipe candidate devra comporter les éléments suivants :

- Un descriptif détaillé du projet : son thème, ses objectifs, son déroulement, sa durée, son lieu de réalisation, ses prolongements éventuels ;
- L'état civil et les coordonnées du référent du projet ;
- L'état civil de chacun des membres de l'équipe candidate constituée ;
- Le budget prévisionnel équilibré (dépenses et recettes prévisionnelles) ;
- Un relevé d'identité bancaire

## Article IV/ Critères d'examen des projets

Le jury appréciera les projets en fonction des critères suivants :

- La pertinence de l'action au regard des deux critères conjoints d'un projet d'écologie intégrale pour protéger la dignité de toute personne humaine et prendre soin de la nature ;
- L'originalité du projet (objectifs et démarches)
- La faisabilité : évaluation des conditions techniques et financières du projet ;
- Les éventuels prolongements de l'action ;
- La motivation de l'équipe
- Le fait qu'un membre d'une équipe ait participé à une des activités proposées par l'association Des Racines pour les Ailes (Parcours de préparation à l'orientation scolaire, stage méthodes de travail, semaine de révision du bac) sera porté à la connaissance du jury et apprécié pour départager d'éventuelles équipes ex aequo.

## Article V/ Composition du jury

Le jury du prix Spécial Stephen est placé sous la présidence d'honneur de Monsieur et Madame CUTT, parents de Stephen, citoyens australiens résidant en Australie.

Leur présence à la session annuelle du jury n'est pas obligatoire.

La présidente de l'association et un membre du Conseil d'Administration sont membres de droit du jury

Les autres membres du jury au nombre de 3 sont issus du monde étudiant ou professionnel, de différentes vocations et ayant eu une expérience au service des personnes plus fragiles ou des questions environnementales. Les membres du jury sont choisis par la Conseil d'Administration de l'association Des Racines pour les Ailes.

La composition totale du jury est donc au maximum de 7 personnes.

Une biographie de chacun des membres du jury sera consultable sur le site de l'association Des Racines pour les Ailes dès leur nomination par le Conseil d'Administration. Cette nomination est valable 1 an.

## Article VI/ Montant des bourses

Le montant annuel de la bourse du prix spécial Stephen est de 700 euros à répartir en cas de pluralité d'équipes gagnantes.

La bourse ne peut pas financer la totalité du projet.

Les équipes qui n'auraient pas été nominées seront accompagnées dans la mesure du possible afin de soutenir leur démarche et favoriser la réalisation de leur action.

## Article VII/ Modification éventuelle

La réalisation du projet doit être effectuée l'été qui suit la décision du jury. Toute modification dans la composition de l'équipe, dans les objectifs ou le calendrier du projet devra être soumise à l'approbation du jury.

Le ou les bénéficiaires sont solidairement responsables de l'exécution du projet.

En cas de non-réalisation du projet, l'association exigera le reversement de l'intégralité de la bourse perçue.

## Article VIII/ Production d'un rapport

L'équipe nominée (ou les équipes nominées) s'engage(nt) à présenter au jury et aux jeunes de la Maison des Lycéens dont l'association Des Racines pour les Ailes est une des activités, un compte rendu de leur projet dans les quatre mois suivants la réalisation de celui-ci et à une date convenue avec l'association Des Racines pour les Ailes.

Ce rapport sera composé notamment d'un compte rendu de l'activité, d'une évaluation de l'action et d'un bilan financier.

Le mode de présentation est libre (audio, vidéo, photos, journal etc..)

L'équipe nominée (ou les équipes nominées) autorise(nt) l'association Des Racines pour les Ailes, par acceptation du présent règlement, à diffuser leur rapport ainsi que tout support (image, vidéo, audio) dans le cadre des actions de promotion et de communication qu'elle engagerait (presse, publication papier, site internet, Facebook).

Les nominés s'engagent également à citer l'association Des Racines Pour Les Ailes sur tous les supports de communication du projet soutenu par le dispositif (presse, site internet, Facebook) en indiquant la mention « avec le soutien de l'association Des Racines Pour Les Ailes ».

## Article IX/ Assurances et responsabilités

L'équipe nominée ou les équipes nominées s'engage(nt) à souscrire les assurances nécessaires à la réalisation de leur projet. L'association Des Racines Pour Les Ailes rappelle qu'elle agit en soutien des équipes et des projets qui lui sont proposés mais n'apporte aucune couverture de risque de quelque nature que ce soit. Tous les participants devront être couverts par leur propre assurance, qu'il s'agisse de leurs préjudices personnels ou de leur responsabilité civile.

## Article X/ Application du règlement

Les signataires ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et de l'identité des membres du jury.

Noms, prénoms et signatures de l'ensemble des membres de l'équipe candidate et du référent précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »

.....  
-----  
.....  
-----  
.....  
-----  
.....  
-----  
.....  
-----  
.....  
-----